



Appel à projets « Nature en ville » 2017

destiné aux associations actives en région bruxelloise pour la mise en œuvre d'actions de promotion et de protection de la nature en ville

Réunion du jury du 05 mai 2017

Le comité : Stéphane Vanwijnsberghe (Cabinet Fremault), Florence Didion, Ekaterina Blagodatskikh, Julien Ruelle, Mathias Engelbeen (*partim*), Guy Rotsaert (*partim*), Pascale Alaïme.

Secrétaire du comité : Anaïs De Rouck (Bruxelles Environnement).

Quarante-quatre projets ont été soumis au jury ; parmi ceux-ci, 5 ont été introduits par les demandeurs indépendamment de l'appel à projets (numérotés 3, 4, 11, 20, 40 ci-après) – s'agissant de projets non récurrents (« projets originaux ») et cohérents avec l'objet du présent appel, ceux-ci ont toutefois été intégrés à l'analyse.

Tous les candidats, à l'exception d'un (voir projet 44), remplissent les conditions de base pour le dépôt d'une demande de subside pour des projets thématiques.

Les projets ont été préalablement soumis pour avis aux agents de Bruxelles Environnement responsables de la mise en œuvre (i) du Plan régional Nature, (ii) du Programme régional de réduction des Pesticides, (iii) de la préservation de la biodiversité et de la mise en œuvre de l'ordonnance du 1er mars 2012 relative à la conservation de la nature, (iv) de l'éco-comportement et de la sensibilisation et, pour ce qui les concerne, les responsables des projets liés (v) aux dynamiques citoyennes et de quartiers, (vi) des projets prenant place en milieu scolaire, et (vii) des actions liées au Plan de gestion de l'Eau.

Cette consultation a abouti à un premier classement des projets soumis au jury comme base de discussion. La délibération a abouti au classement et propositions de subventions présentés ci-après (les montants en **vert** sont similaires aux demandes, ceux en **jaune** sont significativement réduits par rapport aux demandes, ceux en **rose** sont les montants refusés, et en **rouge** non éligibles ; un projet, en **bleu**, est laissé à l'appréciation de Madame la Ministre).

Au total, le jury a retenu 17 projets (+ 1 potentiel laissé à l'appréciation de la Ministre, sur base des budgets disponibles) de 14 organismes, pour un total de 383.000 € (80.500€ pour l'année 2 et 45.000 € pour l'année 3 dans l'hypothèse d'une reconduction par subventions annuelles des projets de 3 ans).



PROJETS RETENUS

- 1. IRSNB – Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique**
« BRUBEES : programme d'actions pour le maintien des abeilles sauvages en ville »
Demande : 43.406 €

Le jury trouve le projet tout à fait pertinent et reconnaît l'intérêt direct de celui-ci pour la mise en œuvre d'un plan d'action 'abeilles et pollinisateurs sauvages', comme le prévoit la mesure 16 du Plan régional Nature. Il salue en outre la méthode d'inventaire et constate que l'appel aux sciences participatives répond aux objectifs du Plan Nature de développer celles-ci pour mieux sensibiliser les citoyens. Le jury souligne toutefois l'intérêt de coordonner ce projet aux actions d'inventaires réalisées par l'Université Libre de Bruxelles. Les deux initiatives devraient aboutir à un seul document de référence pour la Région.

Le jury recommande l'octroi d'un subside de **40.000 €**.

- 2. Natuurpunt Beheer**
« Opstart reservaatbeheer Koeivijverdal »
Demande : 26.042 € (36.691 € sur 3 ans).

Le jury reconnaît l'intérêt de ce projet d'aménagement et de gestion d'une future réserve naturelle, qui répond aux objectifs de l'appel et des mesures du Plan Nature. Il souligne l'importance du projet pour la zone et le Plan Directeur de Neerpede ; bien que la zone soit verte, la proportion d'espaces verts accessibles au public reste faible et, dès lors, le potentiel d'accueil de la population riveraine important. À cet égard, les aspects liés à la mobilité douce pour l'accès à la réserve ne doivent pas être oubliés.

Le jury recommande l'octroi d'un subside de **26.000 €**.

- 3. Réseau Idée**
« Symbioses no 114 : accueillir la biodiversité dans les cours d'écoles et d'autres espaces collectifs »
Demande : 2.500 €

Le jury trouve le projet pertinent vu le faible coût de production et la pérennité du produit fini, ainsi que la qualité des éditions classiques du magazine 'Symbioses'. Le jury estime toutefois qu'à l'avenir ces éditions « spéciales » devraient être prévues directement dans la subvention récurrente de l'association.

Le jury recommande l'octroi d'un subside de **2.500 €**.

- 4. Association des Jeunes Marocains**
« Les enfants de Molenbeek à la découverte de la nature à Bruxelles et en Belgique »
Demande : 7.420 €

Le jury salue un projet particulièrement social, qui permet de sensibiliser et de reconnecter des jeunes de quartiers très urbanisés à la nature. Néanmoins, il note qu'il serait pertinent de limiter le nombre des visites en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale afin de donner la priorité à la nature en ville et la richesse des sites bruxellois. Une à deux visites en milieu naturel hors des frontières régionales pourront toutefois être admises afin de permettre à ces jeunes de découvrir de nouveaux paysages et écosystèmes.



Le jury tient également à préciser qu'il serait intéressant de collaborer avec d'autres associations situées à Bruxelles. Par ailleurs, il faudra veiller à ce que le projet ne se contente pas d'excursions sans accompagnement pédagogique et naturaliste adapté.

Le jury recommande l'octroi d'un subside de 5.000 €.

5. Tournesol-Zonnebloem
« Quand les mots et les racines s'entremêlent »
Demande : 30.626 €

Le jury souligne la cohérence du projet avec la volonté de la Région de sensibiliser aux plantes de trottoirs et à la végétation spontanée, avec la dimension littéraire en plus et la distribution de graines pour inciter à l'action.

Il tient cependant à insister sur l'importance d'une collaboration avec les autres associations actives dans le domaine (Tournesol, Natagora, Apis Bruoc Sella) et avec les dynamiques existantes (projet « Belles de ma rue » à l'initiative de la commune de Saint-Gilles) pour la cohérence de la démarche et des outils développés au niveau régional.

Le jury recommande l'octroi d'un subside de 30.000 €.

6. Natuurpunt Beheer
« Boomgaard Laarbeekbos »
Demande : 6.430 €

Malgré son caractère excentré, le jury reconnaît l'intérêt de ce projet lié à la gestion concrète d'un site naturel, qui combine l'élément verger avec des formations. Il note également que le projet pourrait permettre de faire des formations en matière de fauche (souvent demandé par les communes dans leurs démarches de gestion écologique et différenciée des espaces verts).

Le jury recommande l'octroi d'un subside de 6.000 €.

7. Escaut sans frontière
« Le canal, un corridor écologique au cœur de Bruxelles »
Demande : 50.000€

Le jury salue un projet pertinent en ce qu'il permet d'établir le rôle écologique du canal et de faire des liens avec le monde de l'entreprise. Il souligne en outre le lien direct avec la mesure 17.3 du Plan Nature. Le jury estime en outre nécessaire que ce projet soit réalisé en bonne entente avec les autres associations actives au niveau de la biodiversité en entreprises, notamment Natagora, déjà active sur la zone du canal ; en conséquence, les postes liés à la sous-traitance pourraient être réduits.

Le jury s'interroge en outre sur l'existence de projets d'aménagements concrets. Il est fondamental que le projet aboutisse à des résultats concrets et ne se limite pas à du démarchage et de la communication.

Moyennant le respect des principes établis ci-dessus, le jury recommande l'octroi d'un subside de 40.000 €.



8. Centre d'écologie Urbaine
« Une pépinière citoyenne à Bruxelles »
Demande : 49.999 € (118.997 € sur 3 ans)

Le jury salue la démarche intégrée et participative du projet, ainsi que la localisation très stratégique au niveau du réseau écologique, situé dans une réelle porte d'entrée de la nature en ville. Un travail sur la réduction des effets de barrière, notamment de part et d'autre du Boulevard Reyers, apparaît tout à fait pertinent. Il souligne également la complémentarité avec d'autres projets, type "Nature au Jardin" de Natagora et divers projets de verdurisation de l'espace public ; des collaborations devraient être envisagées à cet effet.

Le jury apprécie en outre le volet « formation » et la mise en capacité de citoyens par l'apprentissage et la préservation de savoirs anciens, telles que les techniques de taille ou de greffe.

Le jury recommande l'octroi d'un subside de **50.000 €**.

9. Réseau Idée
« La nature dans mon quartier, tous complices ! »
Demande : 20.075 €

Le jury reconnaît l'intérêt de ce projet lié à la sensibilisation et la formation des acteurs relais que sont les animateurs et éducateurs de quartier, en particulier dans les quartiers les plus urbanisés. Il salue également l'approche méthodologique dans les formations.

Des synergies et complémentarités avec les autres actions développées suite au présent appel à projets devraient être recherchées.

Le jury recommande l'octroi d'un subside de **20.000 €**.

10. Tournesol-Zonnebloem
« Rendez-vous à la pause nature ? »
Demande : 19.590 €

Le jury salue l'originalité du concept de pause nature pour les entreprises. Il souligne en outre le public prioritaire pour le Plan Nature.

Le jury recommande cependant de ne pas se limiter à de petites organisations et d'envisager de toucher aussi les plus grosses structures (2 petites, 2 moyennes, 2 grandes entreprises). Une synergie avec les autres projets visant le monde de l'entreprise financés par le présent appel à projets devra être trouvée pour plus de cohérence, de même qu'être articulée aux dynamiques liées à la végétation spontanée.

Moyennant le respect des conditions détaillées ci-dessus, le jury recommande l'octroi d'un subside de **19.500 €**.

11. Les amis de la Forêt de Soignes
« Faune et Flore forestières »
Demande : 3.000 €

Le jury salue un projet avec un public cible prioritaire pour la sensibilisation à la nature. Le projet est cohérent avec des outils en développement : dépliants d'identification et guide nature de la forêt. Le



jury tient néanmoins à insister sur l'importance de pouvoir insérer les supports dans d'autres dynamiques.

Le jury recommande l'octroi d'un subside de **3.000 €**.

12. Apis Bruoc Sella
« Du végétal à tous les étages »
Demande : 43.750 € (53.000 € sur 2 ans)

Le jury reconnaît la cohérence et le potentiel de ce projet. Il souligne en outre le lien direct avec la mesure 3.1 du Plan Nature visant à développer un programme de soutien et de conseil à l'aménagement et à la gestion des abords de bâtiments favorables à l'accueil de la vie sauvage ainsi qu'à la production alimentaire durable.

Il recommande également de rentabiliser un maximum les outils existants développés par l'association dans le cadre d'un soutien régional (« 1m² pour la nature », « Maya'ge », etc.).

Le jury recommande l'octroi d'un subside de **40.000 €**.

13. Natagora
« Lutte contre les pesticides en zones de captage et dans la Région de Bruxelles-Capitale »
Demande : 15.000 €

Le jury reconnaît l'intérêt de ce projet de sensibilisation à l'interdiction d'utilisation des pesticides dans la zone de protection des captages d'eau de type 3, et souligne la continuité des actions menées en 2015 et 2016.

Il tient néanmoins à préciser qu'une attention particulière devra être apportée à la brochure « Agissons ensemble contre les dangers des pesticides » afin que celle-ci soit bien évaluée et dimensionnée pour être attractive. Le jury met également en évidence que les actions développées doivent toucher un public plus large et ne pas se limiter à des conférences à la médiathèque d'Uccle.

Le jury recommande l'octroi d'un subside de **15.000 €**.

14. Natagora
« Biodiversité et Entreprise à Bruxelles »
Demande : 11.080 €

Le jury salue un projet pertinent en ce qu'il répond aux objectifs du Plan Nature et permet de toucher le monde des entreprises. Le projet s'intègre dans le cadre plus large du projet « Réseau Nature » de Natagora, subsidié par la Région mais limité à la sensibilisation des ménages. Le jury s'interroge donc sur la pertinence de proposer, dès 2018 et au-delà, un projet Réseau Nature étendu à tous les publics de la Région.

Le jury tient également à insister sur l'importance de connecter ce projet avec les actions des autres associations actives au niveau de la sensibilisation des entreprises, en particulier avec les projets d'Escaut sans frontière dans la zone du canal, et de Tournesol pour les balades guidées.

Le jury recommande l'octroi d'un subside de **11.000 €**.



15. Habitat & rénovation
« C'est mon square ! »
Demande : 40.900 €

Le jury salue l'aspect participatif et social de ce projet. Le projet d'aménagement propose une sensibilisation très concrète à l'environnement direct des habitants des logements sociaux, dans un quartier urbanisé qui bénéficierait d'un « contraste vert ». Il permet l'implication citoyenne dans la politique communale.

Le jury estime toutefois que l'étude paysagère et l'étude hydraulique représentent des postes de dépenses particulièrement importants, qu'il conviendrait de prendre en charge par d'autres financements (notamment l'Agenda 21 communal).

Le jury recommande l'octroi d'un subside limité à **25.000 €**, sur base d'un budget modifié à proposer.

16. Collectif AuQuai
« La LabGalerie, ateliers de la nature en ville »
Demande : 42.000 €

Le jury reconnaît l'intérêt de ce projet d'accompagnement et de sensibilisation des habitants et usagers d'un quartier avec une densité de bâti très élevée, en zones de carence en espaces verts et où le réseau écologique est quasi absent.

Le jury demande à ce que les actions de verdurisation soient pérennes et de qualité ; il ne s'agit pas de financer des actions à caractère purement cosmétique. Pour l'expertise technique et la mise en commun de ressources, le jury suggère que le projet soit coordonné à l'action d'Apis Bruoc Sella.

Moyennant la prise en considération de sa remarque, le jury recommande l'octroi d'un subside de **25.000 €**.

17. La petite maison du peuple
« BRUSSELS / Back to Nature »
Demande : 47.000 €

Le jury reconnaît l'intérêt de ce projet de sensibilisation qui répond au Plan régional Nature et au Programme régional de réduction des pesticides. Il souligne la dynamique participative et le côté ludique du projet.

Le jury souligne toutefois qu'il existe un grand nombre de cartes (participatives) d'initiatives citoyennes, et de bases de données en tous genres (potagers, faune, flore, friches, etc.). Il n'est donc pas nécessaire de redévelopper de nouveaux outils. Le jury propose que le projet se focalise sur des actions concrètes de sensibilisation sur le terrain.

Le financement d'une camionnette aménagée est refusé.

Le jury recommande l'octroi d'un subside de **25.000 €** maximum.



DÉCISION SUSPENDUE

18. **ThreeTwoShoot**

« **Wood Wide Web** »

Demande : 50.000 € (120.000 € sur 3 ans)

Le jury exprime une certaine difficulté à comprendre les tenants et aboutissants concrets de ce projet qui semble, au demeurant, tout à fait intéressant et bien intégré dans un réseau d'acteurs culturels de qualité. Il appert que le projet est soutenu et financé par la Division des Monuments et Sites, en ce qu'il traite du patrimoine naturel et des arbres remarquables. Un soutien de Bruxelles Environnement apparaîtrait donc pertinent.

Pour ce projet, le jury s'en remet à la décision finale de Madame la Ministre.

En conséquence, le jury suspend sa décision quant à l'octroi d'un subside de 50.000 €.

PROJETS NON RETENUS

19. **Natuurpunt Studie**

« **Brusselse natuurtuinen / Jardins naturels Bruxelles** »

Demande : 49.500 € (117.150 € sur 3 ans)

Le jury constate qu'un projet de ce type est déjà subventionné de longue date en Région de Bruxelles-Capitale, via l'association Natagora. Le projet 'Nature au jardin' est depuis cette année devenu 'Réseau Nature', mis en place par une équipe renforcée et rajeunie. Le jury estime donc qu'il n'y a pas lieu de dédoubler les actions de sensibilisation sur le jardinage naturel au sein de la Région, au risque de messages et d'outils discordants. Le jury regrette notamment que les agendas des actions participatives (p. ex. comptages d'oiseaux, de papillons, etc.) ne soient pas synchronisés.

Le jury suggère qu'une collaboration entre les deux associations soit proposée dès 2018 dans la subvention de Natagora ; Natuurpunt pouvant prendre en charge une série d'actions à destination du public néerlandophone ainsi que, par exemple, la traduction d'outils et brochures (et réciproquement).

En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 49.500 €.

20. **IRSNB**

« **Horizon 2018: meer dan tweeduizend insectensoorten in de 'Jardin Botanique Jean Massart'** »

Demande : 39.930 €

Le jury estime que le jardin Massart a déjà fait l'objet de beaucoup d'attention, alors que celui-ci jouit d'un statut particulier : il s'agit d'un jardin botanique, en périphérie urbaine et en bordure de zones naturelles protégées (Rouge-Cloître, Forêt de Soignes). Si les données qui pourraient être collectées et compilées présentent un réel intérêt scientifique, elles présenteraient un intérêt moindre quant à la formulation de recommandations de gestion d'espaces verts en contexte plus urbanisé.



En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 39.930 €.

21. Tournesol-Zonnebloem

« La Nat'urbaine dans mon quartier : formations et aménagements biodiversité, découvrir et agir »

Demande : 30.935 €

Le jury constate qu'il s'agit d'un projet tout à fait pertinent. Il remarque néanmoins que celui-ci est redondant avec le projet d'une autre association, dont la méthodologie apparaît plus intéressante. Il regrette également le manque de précision sur l'ampleur et les types d'aménagements qui peuvent être envisagés au sein des différents quartiers.

En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 30.935 €.

22. Natuurpunt Studie & CIVA

« Levende gebouwen: naar een duurzame integratie van stadsgebonden natuur in Brussel »

Demande : 49.982 € (107.075 € sur 3 ans)

Le jury reconnaît un projet pertinent sur la phase de sensibilisation des architectes. Néanmoins, il regrette l'absence de phase concrète consistant notamment en l'installation de nichoirs. Le jury estime en outre que le développement d'outils de formation et d'information participent d'un travail actuellement en phase de développement par l'administration, dans le cadre de la préparation de la charte des bâtiments « nature admise ». Le jury suggère que ce projet soit réintroduit dans les années à venir, sur base des documents de référence produits par la Région.

En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 49.982 €.

23. Apis Bruoc Sella

« Permis de végétaliser »

Demande : 47.450 € (70.650 € sur 2 ans)

Le jury reconnaît un projet intéressant, intimement lié à la dynamique actuelle de verdurisation des espaces urbains. Néanmoins, il constate un manque de maturité du projet qui vise des chantiers pilotes alors même que le contexte régional reste flou.

Le jury recommande un travail de fond préalable sur les outils du Facilitateur Nature et de la plateforme « Arbres, Nature et Paysage » avant de mettre en œuvre un « permis de végétaliser » régional.

En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet à ce stade et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 47.450 €.

24. Natagora

« Relation Homme-Nature »

Demande : 45.600 €



Le jury ne juge pas le projet prioritaire en termes de publics à sensibiliser, il regrette le type d'approche trop intellectuelle et pas assez concrète. Il craint que ce type de démarche n'atteigne qu'une partie déjà sensibilisée de la population.

En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 45.600 €.

25. Pro Velo

« Nature en ville au fil des 4 saisons »

Demande : 12.632 €

Le jury constate que le projet proposé n'apparaît pas particulièrement différent des projets de l'association qui sont déjà subventionnés par la Région. Le jury salue toutefois le principe des roadmaps téléchargeables, qui mériterait d'être intégré à la subvention récurrente de l'association.

En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 12.632 €.

26. EGEB

« Atlas Coopératif bruxellois de l'eau et de la biodiversité »

Demande : 49.530 €

Le jury estime que le projet n'est pas prioritaire parmi les projets reçus et qu'il existe par ailleurs déjà beaucoup de projets similaires existants de cartographies et d'inventaires participatifs.

En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 49.530 €.

27. Parckfarm

« Le Parc de la coulée verte, la nature à côté de chez moi ! »

Demande : 22.500 €

Le jury constate un projet manquant de détails et d'une description précise de l'opérationnalisation de celui-ci. Il estime par ailleurs que le parc bénéficie déjà d'un soutien important de la Région au travers de plusieurs subventions. Les aspects liés à la nature pourraient s'opérer via des synergies avec d'autres associations actives en la matière, ou par des contacts avec les cercles naturalistes.

En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 22.500 €.

28. Maison Verte et bleue

« Speelnatuur de la Boissette »

Demande : 50.000 €

Le jury estime que le budget de ce projet est trop important pour la nature des actions proposées. Le jury s'interroge également sur la pertinence de ce type d'aménagements dans une perspective de préservation de la biodiversité du site ; une gestion amènerait-elle nécessairement une plus-value écologique ? De manière générale, la zone concernée apparaît en outre déjà particulièrement verte.

En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 50.000 €.



29. Tournesol-Zonnebloem

« Parcours didactique : la nature en ville à travers la biodiversité à la ferme d'Uccle »

Demande : 19.480 €

Le jury estime qu'il existe déjà beaucoup d'actions dans cette zone et que le projet proposé n'apparaît pas prioritaire au regard des objectifs du Plan Nature.

En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 19.480 €.

30. Natuurpunt Studie

« Topnatuur binnen handbereik. Paddenstoelvriendelijk gazonbeheer in Brussel (Wasplatengazons) »

Demande : 26.464 €

Le jury marque son intérêt pour la thématique, originale, des champignons poussant dans les pelouses. Il estime cependant que ce thème devrait être intégré à un projet général de sensibilisation au jardinage naturel (voir, à ce propos, l'avis du jury sur le projet 31).

En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 26.464 €.

31. PAN Europe

« Bruxelles Sans Pesticide, étape suivante pour devenir une éco-région »

Demande : 50.000 €

Le jury constate qu'il existe déjà des projets similaires en cours ou en prévision au sein de l'Institut, dans des associations subventionnées ou même au travers de dynamiques citoyennes. En l'état, la plus-value du projet semble limitée.

En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 50.000 €.

32. Vision

« Biodiversity »

Demande : 50.000 €

Le jury constate l'intérêt de ce type de projet dans la zone concernée. Il estime toutefois que le projet n'est pas prioritaire pour l'instant au regard des objectifs du Plan Nature ; la Région doit focaliser ses efforts sur la nature sauvage et spontanée, et non sur les formes de nature domestiquées. Le projet aurait mérité d'être introduit dans le cadre de l'appel à projets « Good Food ».

En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 50.000 €.

33. La Ferme du Parc Maximilien

« Bruxelles en couleurs, ville de pollinisateurs »

Demande : 43.080 €



Le jury reconnaît que la zone concernée est intéressante mais constate cependant un manque de maturité dans le projet tel que proposé.

Le jury suggère une collaboration avec l'association Apis Bruoc Sella pour ce qui concerne la verdurisation du quartier.

En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 43.080 €.

34. Collectif Bervoets

« Maillage pluie du Calvaire : histoire, développement et reproductibilité du projet »
Demande : 13.500 €

Le jury s'interroge sur le moyen utilisé pour le partage d'une expérience spécifique au travers d'un site Internet, pour lequel le budget prévu apparaît d'ailleurs élevé. Il suggère d'orienter la démarche vers d'autres méthodes de communication et d'autres types de financement (p. ex. l'appel à projets « Inspirons le quartier »).

En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 13.500 €.

35. Constant vzw

« Het Algoritmisch Bos * La Forêt Algorithmique »
Demande : 35.500 €

Le jury reconnaît un projet intéressant mais qui ne rentre pas dans les publics prioritaires en termes de sensibilisation. Il regrette le type d'approche peut-être un peu trop intellectuelle. Dans l'éventualité d'une poursuite du projet indépendamment du résultat du présent appel à projets, le jury suggère une collaboration avec l'association ThreeTwoShoot qui mène un projet similaire.

En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 35.500 €.

36. EGEB

« Carnet de promenade au fil des eaux du Molenbeek »
Demande : 28.750 €

Le jury évoque un projet similaire qui ne correspondait pas aux attentes de l'administration (en termes de communication grand public). Il estime que l'outil n'est pas nécessairement adapté (volume trop conséquent pour un carnet de balades à destination des habitants).

En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 28.750 €.

37. Quartier durable Neptune

« Contes des eaux de Neptune »
Demande : 4.050 € (6.400 € sur 2 ans)

Le jury constate que le projet est financé théoriquement dans le cadre des quartiers durables citoyens. Il suggère de se tourner vers le budget ad hoc.



En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 6.400 €.

38. CCN Vogelzang

« Bruxelles, très nature ! / Brussel, natuurlijk ! »

Demande : 15.000 €

Le jury estime que le projet n'est pas adapté en matière de communication (document volumineux, en noir et blanc, peu pratique), le dispositif toucherait potentiellement quelques naturalistes, mais n'attirerait pas un public neuf vers ce genre de sites.

En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 15.000 €.

39. La Ferme du Parc Maximilien

« Maxiponie »

Demande : 19.185 €

Le jury s'interroge sur le projet qui consiste à produire par aquaponie (sous serre) des plantes aromatiques et mellifères. Ce type d'initiative trouverait plus adéquatement sa place dans l'appel à projets 'Good Food' dédié à la production alimentaire. Il constate en outre que le projet n'est pas prioritaire en termes de sensibilisation parmi les projets reçus ; la Région doit focaliser ses efforts sur la nature sauvage et spontanée, et non sur les formes de nature domestiquées.

En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 19.185 €.

40. Atelier de pédagogie urbaine / Out of the Box

« Exposition et animation " Les Abeilles de Bruxelles " »

Demande : 35.000 €

Le jury estime que le projet est peu compatible avec la vision du Plan Nature et de la Région, en ce qui concerne la promotion de l'apiculture urbaine et de la ville « refuge pour les abeilles ». Il regrette également l'absence d'information sur le contenu pédagogique qui viendrait compléter l'exposition ; en l'état, les œuvres présentées sont dénuées d'intérêt scientifique et de message pertinent.

Le jury s'inquiète également du placement de deux colonies d'abeilles domestiques dans le parc Tournay-Solvay (station Natura 2000). Il évoque à ce propos la récente demande du Conseil Supérieur Bruxellois pour la Conservation de la Nature qui souhaiterait voir la Région limiter ou interdire l'installation de ruches dans les zones naturelles protégées, et demande qu'une réflexion soit menée sur la place de l'apiculture en ville en lien avec la compétition possible entre abeilles domestiques et abeilles sauvages.

Si l'exposition est réalisée (indépendamment du présent appel à projets), le jury suggère que la problématique des abeilles sauvages ne soit pas négligée. L'installation de ruches conventionnelles devrait être limitée ; une ruche à visée pédagogique (type « ruchette vitrée ») pourrait être envisagée.

En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 35.000 €.



41. Espaces et Coopération
« Aux arbres citoyens »
Demande : 40.000 € (96.000 € sur 3 ans)

Le jury estime que les propositions formulées par l'association sont déjà traitées au travers d'autres dispositifs développés par la Région, ou soutenus par elle. Un travail est notamment en cours autour d'une charte de l'arbre et d'un référentiel de gestion écologique et paysagère des espaces verts, comme le prévoit le Plan Nature. Par ailleurs, l'association Natagora travaille déjà activement sur la thématique des arbres urbains, en souhaitant élaborer une « charte citoyenne » des arbres.

En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 40.000 €.

42. Happy Farm
« S'épanouir à la ferme »
Demande : 20.000 €

Le jury regrette la localisation de la ferme située hors du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Il constate en outre qu'il ne s'agit pas d'un projet prioritaire par rapport au Plan Nature ; la Région doit focaliser ses efforts sur la nature sauvage et spontanée, et non sur les formes de nature domestiquées.

En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 20.000 €.

43. Le début des haricots
« Bruxelles Dehors ! »
Demande : 34.745 €

Le jury estime que l'investissement est trop conséquent par rapport au public touché (que 4 classes, avec peu de sorties sur l'année). Il regrette le faible développement quant au contenu naturaliste envisagé par l'association. Le jury rappelle que d'autres modalités d'accompagnement des écoles existent par ailleurs.

En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 34.745 €.

44. Habitat Groupé Longue Vue
« Avec Vue sur Vert »
Demande : 15.000 €

Le jury constate que les statuts de l'association ne sont pas encore déposés ; le projet apparaît donc non recevable actuellement. Sur le fond, le jury estime que la pérennité dudit projet est liée à la bonne volonté des propriétaires actuels. Le jury suggère que le projet soit proposé dans le cadre de l'appel à projets « Inspirons le quartier » qui vise plus spécifiquement ce type de dynamique.

En conséquence, le jury ne peut recevoir ce projet et regrette de ne pouvoir recommander l'octroi d'un subside de 15.000 €.



PROJETS PARALLÈLES

En complément des projets introduits dans le cadre de l'appel à projet, le Jury a pris connaissance de projets de subventions annuelles classiques pour des projets se déroulant dans le cadre de l'année thématique « Nature en ville ».

Subsides à l'Université Libre de Bruxelles

Il s'agit de subventions pour les projets 'Hotspot biodiversité' (12.000 €) et 'Smartjardin' (3.000 €) au Jardin botanique Jean Massart.

Le jury estime ces projets tout à fait intéressants : le premier permet de mettre en évidence la grande biodiversité du site, le second de moderniser la collection de plantes médicinales. Il invite toutefois à s'interroger sur l'accessibilité effective d'un système d'information par QR Code (qui nécessite de disposer d'un smartphone); il est néanmoins bien perçu que ce projet est interuniversitaire et coordonné à d'autres institutions européennes, ce qui implique de respecter la procédure commune.

Le jury soutient l'octroi d'un subside de 12.000 € pour le projet 'Hotspot biodiversité' et de 3.000 € pour le projet 'Smartjardin'.

Subside à la Société Belge de Malacologie

Il s'agit d'une subvention pour le projet d'inventaire des mollusques du Rouge-Cloître (demande de 1000 €).

Le jury suggère que l'Info Fiche proposée par la SBM puisse être suffisamment générale et faire l'objet d'une adaptation en dépliant d'identification de la collection initiée par Bruxelles Environnement.

Le jury soutient l'octroi d'un subside de 500 € selon l'avis initial de l'agent traitant le dossier.

